

RÈGLEMENT DE L'OFFRE

«Les instants de folaiiille» sur le site internet : <http://www.peredodu-alafolaille.fr>

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société « **Galliance Elaborés** » SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE au capital de 352 096 Euros, dont le siège social est situé BP 24 – La Vraie Croix – 56 250 Elven et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 305 375 651 (ci-après désignée la « Société organisatrice ») organise du 15/09/2017 (00h00) au 15/10/2017 (23h59) inclus dans les magasins participants, un jeu avec obligation d'achat par instants gagnants intitulé « Les instants de folaiiille » (ci-après le Jeu) selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le participant du présent règlement, et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure quelle que soit sa nationalité, résidant en France Métropolitaine ayant acheté au moins deux produits porteurs de l'offre (un produit « gamme volaille crue » et un produit « gamme volaille cuite ou panée ») dans l'un des magasins participant à l'opération.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit.

Pour pouvoir participer au Jeu, il est également nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide. Toute inscription par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal, etc.) ne pourra être prise en compte. Il appartient au Participant de bien s'assurer que les informations communiquées sont valides, et que notamment l'adresse électronique fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra pas être attribué. Il est ainsi précisé qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le Participant a indiqué une adresse électronique invalide, ou s'il est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique.

La participation est strictement nominative. Le joueur ne peut en aucun cas jouer sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mail (et ce quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose) ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Configurations matérielles et logicielles requises :

Configuration matérielle :

- * PC avec processeur Celeron 500 Mhz ou supérieur avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur.
- * Votre ordinateur doit vous permettre au minimum d'afficher une résolution écran de 1024 par 768 pixels.
- * La carte son n'est pas nécessaire pour participer au Jeu.

Configuration logicielle :

- * Système d'exploitation : Windows XP SP3, Vista, Windows 7, Mac OSX
- * Navigateurs : Internet Explorer 7 ou supérieur, FireFox, Opéra, Chrome, Safari avec le plug-in Flash 10 installé. Le navigateur du joueur doit accepter les cookies et l'exécution des fonctions JavaScript.

ARTICLE 4 : SUPPORTS DE COMMUNICATIONS DU JEU

Le Jeu sera communiqué au moyen des supports promotionnels suivants :

- Site web www.peredodu.fr
- Page Facebook Père Dodu
Page Twitter Père Dodu
- PLV en magasin
- Packs porteurs (5 328 467 packs dont 1 091 165 « gamme volaille crue » et 4 237 292 « gamme volaille cuite ou panée »)

ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu étant lié à l'acte d'achat, il est demandé aux participants de conserver leur ticket de caisse original ainsi que les stickers/étuis/étiquettes porteurs des codes uniques. En cas de gain, ces éléments pourront être demandés conformément aux modalités qui auront été énoncées lors de l'affichage du message de gain (modalités également adressées par e-mail à l'adresse enregistrée par le participant). La société de gestion procédera à une vérification de conformité afin de valider le gain

Le Jeu est accessible à l'adresse <http://www.peredodu-alafolaille.fr> du 15/09/2017 (00h00) au 15/10/2017 (23h59) inclus (heure France métropolitaine) (la date et l'heure des connexions des joueurs, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Galliance Elaborés faisant foi).

La Société organisatrice fera ses meilleurs efforts pour que l'offre soit accessible sur internet 24h sur 24 directement à l'adresse <http://www.peredodu-alafolaille.fr>, sans être tenue à une obligation de résultat.

Pour participer au Jeu et tenter de gagner l'une des dotations mises en jeu, il suffit de :

1. Acheter 2 produits Père Dodu (un produit « gamme volaille crue » + un produit « gamme volaille cuite ou panée ») porteurs du sticker promotionnel de l'offre ou de l'encart promotionnel entre le 15 septembre et le 15 octobre 2017 dans les enseignes participant à l'opération, la date du ticket de caisse faisant foi.

2. Conserver les 2 codes uniques à 12 caractères alphanumériques présents au dos de l'étiquette ou au dos du sticker sur le produit ou à l'intérieur de l'étui et se connecter sur <http://www.peredodu-alafolaille.fr>

3. Cliquer sur « A vous de jouer », renseigner les 2 codes uniques à X caractères dans les champs de saisie prévus à cet effet (avant le 15/10/2017 23h59, date limite).

4. Renseigner le formulaire d'inscription

- Civilité*
- Nom*
- Prénom*
- Date de naissance*
- Adresse email*
- Adresse 1*
- Adresse 2
- CP*
- Ville*
- Numéro de téléphone

*L'ensemble des champs de saisie marqués d'un « * » sont obligatoires et nécessaires pour l'attribution des lots en cas de gain*

6. Accepter le règlement complet du Jeu en cochant la case prévue à cet effet

7. Accepter ou non de recevoir des offres similaires de la part de Père Dodu en cochant la case prévue à cet effet. Si le participant ne souhaite pas recevoir lesdites offres, la case devra rester décochée.

8. Cocher la case qui certifie que vous n'êtes pas un robot et suivre les instructions (procédé qui sécurise le site contre la participation automatique de robots)

9. Cliquer sur la cloche recouvrant un plat Père Dodu pour déclencher le bandit manchot

Si le moment où l'animation se déclenche correspond à l'un des quatre cent soixante-huit (468) instants gagnants ouverts tels que définis à l'article 6, le bandit manchot affiche une combinaison de deux produits Père Dodu identiques. Le participant gagne instantanément l'une des dotations mises en jeu pour ledit instant (date et heure françaises de connexion faisant foi, détail des dotations à l'article 7 du présent règlement). La nature de la dotation et ses modalités d'obtention seront affichées et adressées par e-mail à l'adresse renseignée par le participant lors de son inscription. Dans l'hypothèse où la dotation remportée est un ustensile de cuisine, le participant gagnera l'ustensile de cuisine mis en jeu la semaine de sa participation.

Si le moment où l'animation se déclenche ne correspond pas à l'un quatre cent soixante-huit (468) instants gagnants ouverts tels que définis à l'article 6, le participant a perdu et est invité à retenter sa chance avec de nouveaux codes.

Il est autorisé autant de participations que de couple de produits porteurs de l'offre achetées (gamme volaille crue + gamme volaille cuite ou panée porteurs de codes uniques alphanumériques).

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont frauduleuses, inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées après la fin du Jeu.

Si la société organisatrice soupçonne une fraude, elle se réserve la possibilité de supprimer la participation et donc le gain éventuel, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 6 – OBTENTION DES DOTATIONS

6.1 Dotations mises en jeu par Instants Gagnants Ouverts

Sont mis en jeu, par instants gagnants ouverts, « 1 séjour d'une semaine pour 4 personnes en Floride (USA) avec accès d'une journée à l'un des célèbres parcs d'attraction d'Orlando » – « 15 week end de folaiiille pour 2 personnes » – 452 « ustensiles de cuisine de folaiiille »

Les dotations mises en jeu font l'objet d'instants gagnants ouverts, déposés auprès de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi, sous la forme « jour/mois/année/minute/seconde ».

Ils ont été préalablement tirés au sort, de façon aléatoire par une application dédiée et sur toute la durée de l'opération

Les instants gagnants sont dits « ouverts ». Ils débutent à un instant précis prédéterminé « jour/mois/année/minute/seconde » et prennent fin dès la connexion du premier participant régulièrement inscrit suivant cet instant.

Le moment de la connexion retenu pour déterminer si un participant a gagné ou pas correspond au moment précis (au centième de seconde près) où le dit participant clique sur la cloche recouvrant le plat Père Dodu après avoir complété le formulaire de participation en renseignant les informations personnelles demandées (champs obligatoires), coché la case qui certifie que vous n'êtes pas un robot, accepté le règlement du Jeu.

Au cas où plusieurs connexions interviendraient pendant un même instant gagnant, seule la première connexion enregistrée par le serveur de l'ordinateur diffusant le Jeu sera gagnant.

L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des instants gagnants est celle de l'ordinateur diffusant le Jeu en France métropolitaine.

Les dotations « ustensile de cuisine de folaiiille » seront adressées par voie postale à l'adresse du gagnant renseignée lors de son inscription.

6.2 Généralités

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration du (des) lot(s) par La Poste ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

Chaque lot offert est nominatif et ne peut pas être attribué à une autre personne. Chaque lot est non échangeable et ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 7 – DOTATIONS MISES EN JEU

7.1 Dotation : 1 voyage d'une semaine en Floride (USA) pour 4 personnes (Séjour en période estivale ; avec accès d'une journée à l'un des célèbres parcs d'attraction d'Orlando) d'une valeur de 10 000€

Hôtel: Hôtel *Country Inn & Suites Orlando Universal *** (ou équivalent)*

Chambre double standard

Formule Petit déjeuner.

4 entrées d'une journée dans un grand parc de loisirs d'Orlando (au choix du gagnant)

La prestation comprend :

- Transfert aérien aller/retour (non directe car inexistant) sur lignes aériennes régulières.
- Aller: Paris / Orlando
- Retour: Orlando / Paris
- 6 nuits d'hôtel
- 4 entrées pour une journée dans un grand parc de loisirs d'Orlando (au choix du gagnant)
- Formule petit-déjeuner
- L'intervention de notre conciergerie pour les relations avec les gagnants

La prestation ne comprend pas :

- Les autres frais de transport, notamment entre le domicile du gagnant et l'aéroport de départ
- L'autorisation ESTA
- Les autres frais de restauration notamment pendant le trajet domicile-aéroport à l'aller, au retour et sur place
- Les pourboires et dépenses à caractère personnel
- Les frais éventuels de visa et frais de passeport
- La taxe de séjour
- Les éventuelles hausses de carburant

Le gagnant du séjour et les personnes qui l'accompagnent doivent remplir toutes les conditions douanières d'entrée et de sortie du territoire et être munies d'un passeport à lecture optique, en cours de validité, et ce pour toute la durée du séjour à l'étranger et jusqu'à six mois après celui-ci. A cet égard, il est précisé que le gagnant et les personnes qui l'accompagnent devront vérifier la validité de leurs passeports pour l'entrée sur les territoires visités et devront, le cas échéant, effectuer à leurs frais, les démarches d'obtention de visas. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où le gagnant ou les personnes qui l'accompagnent ne pourraient, du fait de problèmes administratifs (tels que notamment refus et/ou retard dans l'obtention de visas ou de l'ESTA) entrer sur le territoire de l'un des Etats visités au cours du voyage.

Le gagnant du séjour et les personnes qui l'accompagnent doivent également être en bon état de

santé et remplir toutes les conditions médicales leur permettant de voyager par avion, ainsi que les conditions de vaccinations requises pour leur séjour.

Ils doivent également être titulaires d'une assurance de responsabilité civile (couvrant tous dommages corporels dont ils pourraient être responsable ou victime - à savoir toute atteinte corporelle subie par une personne physique et les préjudices qui en résultent - et tous dommages matériels dont ils pourraient être responsable ou victime - à savoir toute atteinte, destruction, altération, perte ou disparition d'une chose ou substance ainsi que toute atteinte physique à un animal) en cours de validité et ce pour toute la durée du séjour.

Toute annulation du séjour par le gagnant entraînera la perte définitive du séjour sans possibilité de remboursement ou de report du séjour et sans octroi d'aucune indemnité de quelque nature que ce soit. Le séjour est non cessible, non échangeable, non remboursable, non reportable et une fois le voyage réservé par l'agence de voyage celui-ci est non modifiable, non remboursable.

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés dans le présent règlement et ne pourront être échangés, en totalité ou partiellement, contre de l'argent.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir du fait de la mise en possession de la dotation et/ou de son utilisation.

7.2 Dotation : WE de folaiiille pour 2 personnes d'une valeur de 880€TTC maximum

Séjour de 2 jours avec 1 nuit d'hôtel en demi-pension

Choix entre 4 types de week-end :

- Un Week-end Détente (type séance de massage, SPA, ...)
- Un Week-end Sportif (type séance de gym, séance de yoga, ...)
- Un Week-end Mode (type séance photo)
- Un Week-end Insolite (type activité TAG)

La prestation comprend :

- Le transfert domicile-lieu du week-end (sur la base d'un trajet SNCF 2^{ème} classe)
- Une nuit dans un hôtel 3 étoiles avec petit déjeuner
- Le dîner du premier jour et le déjeuner du second jour.
- 2 ou 3 activités selon le choix des gagnants (en fonction du type de week-end choisi)
- La prise en charge des gagnants et l'organisation des séjours par notre conciergerie

7.3 Dotation : Ustensiles de cuisine de folaiiille :

- Fer de marquage barbecue : 6 x 3 x 43 cm / 300g / PP TTC : 18,95€
- Pince barbecue sabre laser : 57 x 5 x 5 cm / 570g / PP TTC : 39,95€
- Lunchbox Nigiri : 16 x 7.5 x 9.5 cm / 381g / PP TTC : 29,95€
- Ciseau à volaille : 28 x 10 x 3 cm / 320g / PP TTC : 39,95€

ARTICLE 8 – DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement et la liste des instants gagnants ouverts sont déposés à l'étude de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse

Grassi.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site <http://www.peredodu-alafolaille.fr>

En cas de différence entre l'extrait de règlement et le règlement complet, la version complète déposée chez l'huissier prévaudra.

ARTICLE 9 – AUTORISATION DE COMMUNICATION DES NOMS DES GAGNANTS

La participation au présent Jeu emporte, au profit de la Société Organisatrice, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au Jeu, les noms, prénoms et villes des gagnants sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Société Organisatrice ne garantit pas que le site Internet et/ou le Jeu fonctionnent sans interruption, qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du Jeu, si les Participants ne parviennent pas à se connecter au site du Jeu ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les Participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant d'améliorer les capacités/résultats des options proposées par l'application de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

A cet égard, la Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou

les résultats du Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du jeu et à l'attribution de la dotation au gagnant. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants donné lors de son inscription en cochant la case prévue à cet effet

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 dans sa dernière version en vigueur, les informations sont collectées par SO-BUZZ en sa qualité de prestataire technique agissant au nom et pour le compte de Père Dodu dans le cadre de l'organisation du jeu. Ces données sont collectées pour les besoins de la présente offre et pourront également être utilisées, moyennant l'accord des participants, pour recueillir l'avis du consommateur sur la promotion commerciale, ainsi qu'à des fins d'enquêtes de satisfaction, d'élaboration de statistiques ou d'organisation de jeux concours similaires. SO-BUZZ prend les mesures conformes à l'état de l'art afin d'assurer la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux dispositions de la loi précitée. Le consommateur bénéficie en outre d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes aux données personnelles le concernant. Afin d'exercer ces droits, le consommateur pourra adresser sa demande, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité par courrier, à l'adresse suivante : «Galliance Elaborés – service CIL - BP24 – la vraie croix 59250 ELVEN» ou par voie électronique à contact@promogest.fr en mentionnant « Les instants de folaiiille » dans l'objet du message

Les données collectées seront conservées pour une durée de 3 mois à compter de la date de fin du jeu puis seront automatiquement détruites à l'exception des participants ayant donné leur accord pour recevoir des offres de la part de Père Dodu au moment de leur inscription au jeu conformément à l'article 5 du présent règlement.

ARTICLE 12 – DEPOT ET COOKIES

Le consommateur est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur le site permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. SO-BUZZ demandera au consommateur l'autorisation de déposer et stocker des cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur.

Que sont les cookies ?

Les cookies sont des petits fichiers installés sur votre appareil, qui remplissent différentes fonctions, et notamment vous permettent de naviguer entre les pages avec efficacité, se souviennent de vos préférences et, en règle générale, améliorent votre expérience.

Sous réserve d'obtenir votre consentement lorsque la loi applicable l'exige, nous utilisons des cookies afin d'améliorer l'utilisation et la fonctionnalité de notre Site, et de mieux comprendre la façon dont les visiteurs utilisent nos médias numériques, ainsi que les outils et services qui y sont proposés. L'utilisation des cookies vous permet de gagner en fluidité lors de vos consultations et évalue vos déplacements sur notre Site avec davantage de précision.

Quels sont les cookies utilisés sur le Site et comment désactiver ces cookies ?

Cookies installés sur le site	Paragraphe à intégrer au sein du texte
essentiels/analytiques	Certains cookies de ce Site sont indispensables et essentiels à l'utilisation de ce Site et de certaines de ses fonctionnalités (filtre d'âge). D'autres sont utilisés aux fins d'optimiser votre navigation sur notre Site ou encore d'établir des statistiques anonymes et volumes de fréquentation et d'utilisation de divers contenus, rubriques, etc... du Site nous permettant d'améliorer l'intérêt de nos services ou encore aux fins de vous fournir des contenus en rapport avec vos centres d'intérêt.

Vous trouverez ci-dessous la liste des cookies utilisés sur le site de jeu, leur finalité et comment les désactiver.

A l'exception des cookies dits « essentiels », que vous ne pouvez pas désactiver, ces cookies peuvent être désactivés à tout moment, individuellement ou en totalité.

Nous vous informons toutefois que certains paramétrages que vous pourriez effectuer seront susceptibles de modifier votre navigation sur le Site et vos conditions d'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

Conformément aux recommandations de la CNIL, les cookies sont conservés pour une durée maximale de 13 mois.

Cookies tiers

L'utilisation du site de jeu développé par SO-BUZZ peut entraîner l'installation de certains cookies émis par des tiers (agences de communication, société de mesure d'audience, réseaux sociaux, YouTube, ...) qui ne sont pas contrôlés par nous. L'émission et l'utilisation de cookies par des tiers, sont soumises aux politiques de confidentialité de ces tiers.

Liste des cookies strictement nécessaires

Nom	Placé par	Usage	Durée
JSESSIONID	SO-BUZZ	Technical	Session
JSESSIONIDBIP	SO-BUZZ	Technical – BigIP	Session
PHPSESSID	SO-BUZZ	Technical - another platform	Session

Liste des cookies de mesure d'audience

Nom	Placé par	Usage	Durée
_utmz	Google Analytics	Website Analytics	24 hours
_utma	Google Analytics	Website Analytics	6 months
_utmc	Google Analytics	Website Analytics	13 months

Comment refuser et/ou désinstaller des cookies ?

Sur un ordinateur

Vous pouvez désinstaller ces cookies de deux manières.

D'une part, grâce à votre navigateur Internet, vous pouvez consulter les cookies déjà installés sur votre ordinateur, et les supprimer un à un par type de cookie comme indiqué dans le bandeau ou tout d'un coup.

- Navigateur Apple Safari : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Préférences », espace dédié aux « Cookies et autres données de site Web » ;
- Navigateur Google Chrome : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Paramètres », sous-rubrique « Paramètres de contenus », espace dédié aux « Cookies et données du site » ;
- Navigateur Microsoft Internet Explorer : menu « Outils », rubrique « Options Internet », puis « Général » puis « Historique de navigation », puis « Paramètres », fenêtre « Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique » et enfin, « Afficher les fichiers » ;
- Navigateur Mozilla Firefox : menu « Outils », rubrique « Options », sous-rubrique « Vie privée », fonctionnalité dédiée « Supprimer des cookies spécifiques ».

Par ailleurs, vous pouvez paramétrer votre navigateur Internet aux fins de bloquer ou de recevoir un avertissement pour toute installation de cookie. Les étapes à suivre diffèrent selon chaque navigateur, mais vous pouvez trouver des instructions dans le menu « Aide » de ce dernier. Le paramétrage du navigateur peut être réalisé indépendamment sur chacun des terminaux que vous utilisez pour accéder au site de jeu

Sur un smartphone ou une tablette

Vous pouvez désinstaller ou supprimer ces cookies selon les méthodes suivantes :

- Navigateur Android : rubrique « Confidentialité et sécurité » dans le menu « Paramètres », de là vous avez accès aux fonctionnalités « Vider le cache », « Effacer les mots de passe » « Effacer tous les cookies », « Effacer les données de formulaire » et « Effacer les mots de passe ». Vous pouvez également paramétrer ces fonctionnalités afin de ne plus enregistrer de cookie.
- Navigateur Google Chrome : dans le menu « Paramètres » dans la catégorie « Options avancées », puis « Effacer données navigation », puis les données que vous souhaitez supprimer.

- Navigateur Apple sous iOS 8 : touchez « Réglages » puis dans l'onglet « Safari » sélectionner « Bloquer les cookies » et choisissez l'une des options proposées : « Toujours autoriser, N'autoriser que les sites Web visités, N'autoriser que les sites Web actuellement ouverts, ou Toujours bloquer ». Sous iOS 7 ou version antérieure, vous pouvez choisir entre les options « Jamais, Des tierces parties et annonceurs, et Toujours ».
La désinstallation ou le blocage des cookies utilisés sur le site de jeu peut affecter voire prévenir votre utilisation du site

ARTICLE 13 – DECISIONS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

La Société Organisatrice pourra en informer les Participants par tout moyen de son choix.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écarter, suspendre ou annuler le Jeu, sans préavis, si les circonstances l'exigent.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE - DIFFERENDS

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

**LES INSTANTS DE FOLAILLE
PGMS 17520
BP 15
13717 – ROQUEVAIRE CEDEX**

et au plus tard trente jours après la date limite de participation au Jeu telle qu'indiquée au présent règlement.

Le litige, à défaut de pouvoir régler amiablement le différend, sera porté devant le Tribunal d'Instance ou Tribunal de Grande Instance compétent selon le domicile du consommateur.

ARTICLE 15 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION ET DES FRAIS DE CONSULTATION DU REGLEMENT COMPLET

Le remboursement des frais de la connexion Internet nécessaire à la consultation du règlement ainsi qu'à la participation à l'offre peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du jeu, en précisant la date et l'heure exacte de connexion, sur la base forfaitaire de 10 minutes de connexion, soit un total de 0,20 euros TTC, sous réserve de vérification par la société organisatrice de la participation effective du demandeur.

Le remboursement du timbre de la demande de remboursement peut également être obtenu (au tarif lent en vigueur) sur simple demande écrite jointe.

Les demandes de remboursement doivent être envoyées par courrier postal avant le 31/11/2017 minuit heure France métropolitaine (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse de l'offre, accompagnées des coordonnées bancaires IBAN BIC, ainsi que de l'indication de la date, heure et durée de sa connexion au site Internet, la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de sa connexion au site.

Il est précisé que certains fournisseurs d'accès à Internet offrant une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, leur accès au site du présent Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment la connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site internet : <http://www.peredodu-alafolaille.fr> et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai (cachet de la Poste faisant foi) ne pourra être traitée. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai moyen de 6 à 8 semaines environ à partir de la date de réception de la demande écrite des participants. En tout état de cause, il ne sera accepté qu'une seule demande de remboursement par participation pendant toute la durée du Jeu et uniquement dans le cadre de la participation au Jeu objet du présent règlement.